



Réunion d'information PAEC de Belledonne

St Martin d'Uriage, le mardi 08/03/2016



DEROULE

- Rappel du contexte des MAEC 2016-2020
- Présentation du PAEC validé en janvier 2015
- Détail des MAEC retenues selon les enjeux environnementaux
 - Calendrier de mise en œuvre



Un **Projet Agro-Environnemental et Climatique** c'est :

Un projet de territoire avec une double dimension **agricole et environnementale**

En réponse à un **appel à projet** (Région Rhône-Alpes et DRAAF) avec éventuels cofinancements européens via le fond FEADER

Porté par un opérateur : **Espace Belledonne** et co-construit en partenariat avec les acteurs du territoire

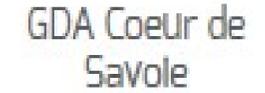
Il permet de mobiliser des **mesures agro-environnementales** (MAEC) destinées à financer les agriculteurs (ou les GP) pour le maintien ou l'amélioration de leurs pratiques agricoles

Un PAEC permet de synthétiser les **enjeux agricoles, environnementaux et pastoraux** du territoire

Les partenaires du PAEC Belledonne



Partenaires techniques



Partenaires financiers



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional





Evolutions du contexte européen et régional dans le cadre de la nouvelle PAC

2015 : fin de la prime à l'herbe (PHAE) et des MAEt
Enjeu de trouver de nouvelles sources de financement pour les exploitations de Belledonne, en évitant « l'année blanche » de subvention

Une revalorisation de l'ICHN qui ne concerne pas les groupements pastoraux

Contexte local

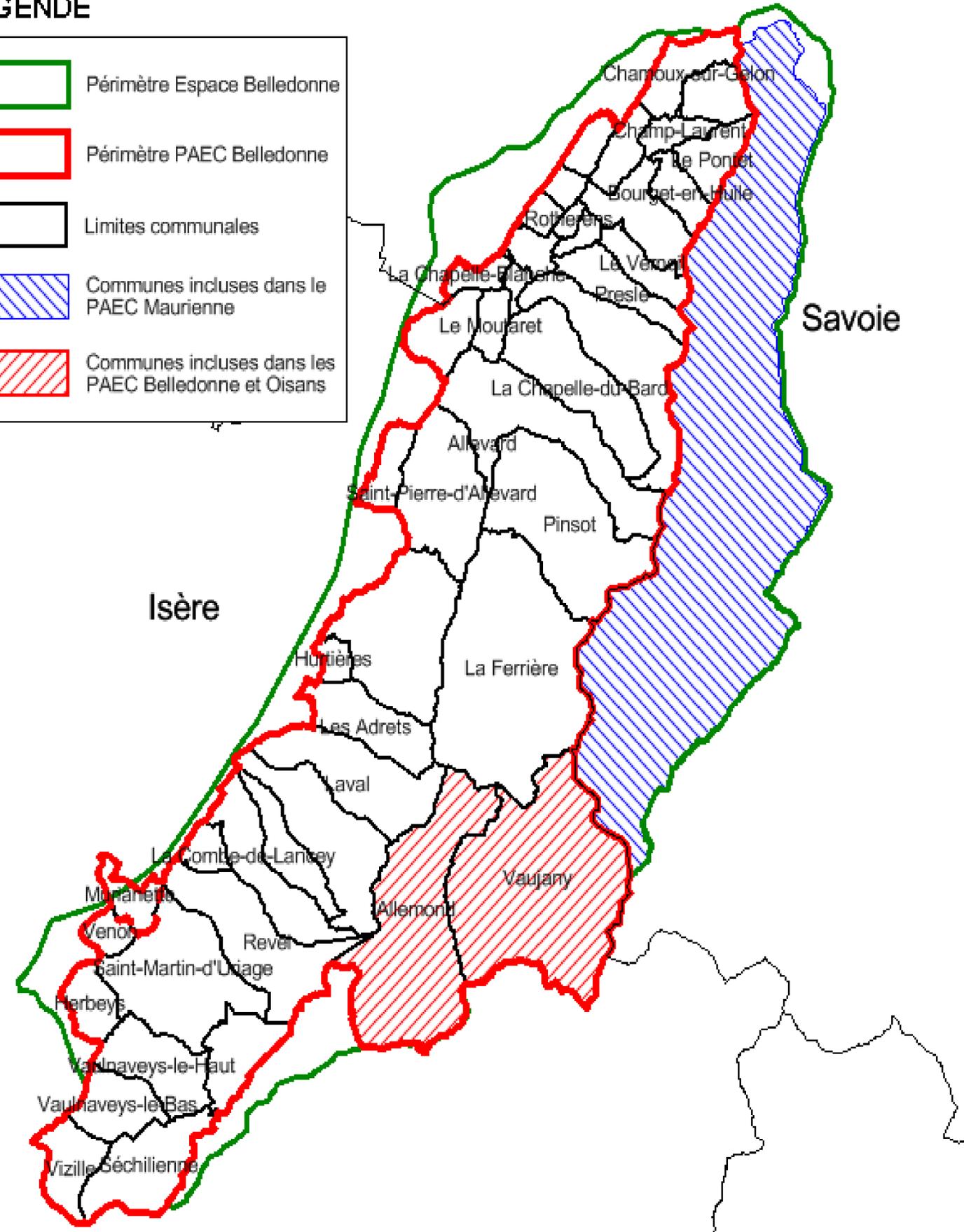
Une dynamique locale : des plans pastoraux territoriaux (PPT), des projets portés par l'ADABEL, l'Espace Belledonne (LEADER, PNR,..) et les associations environnementales (FDCI, CEN,...)

Un PAEC construit en lien avec les territoires voisins

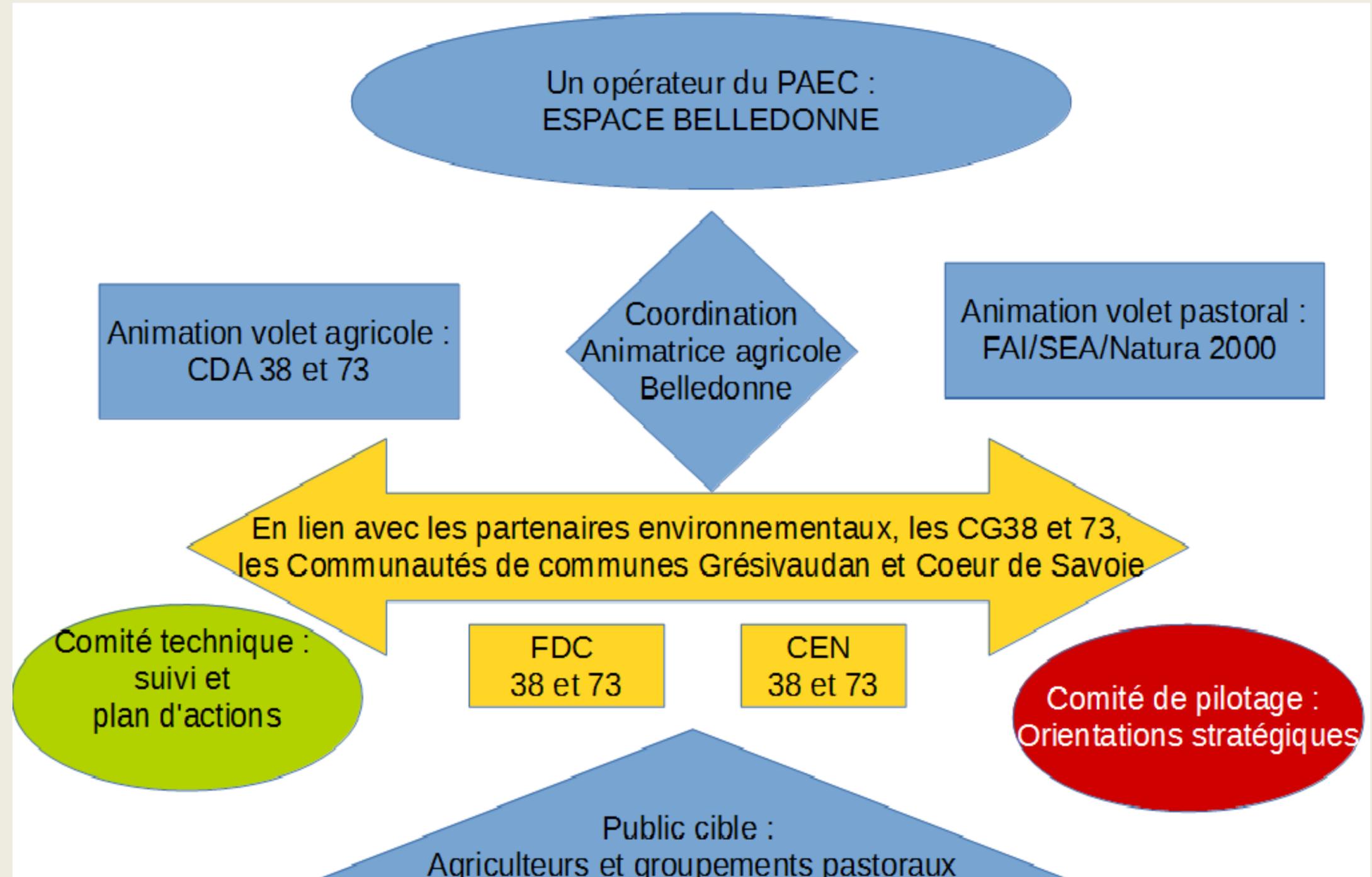
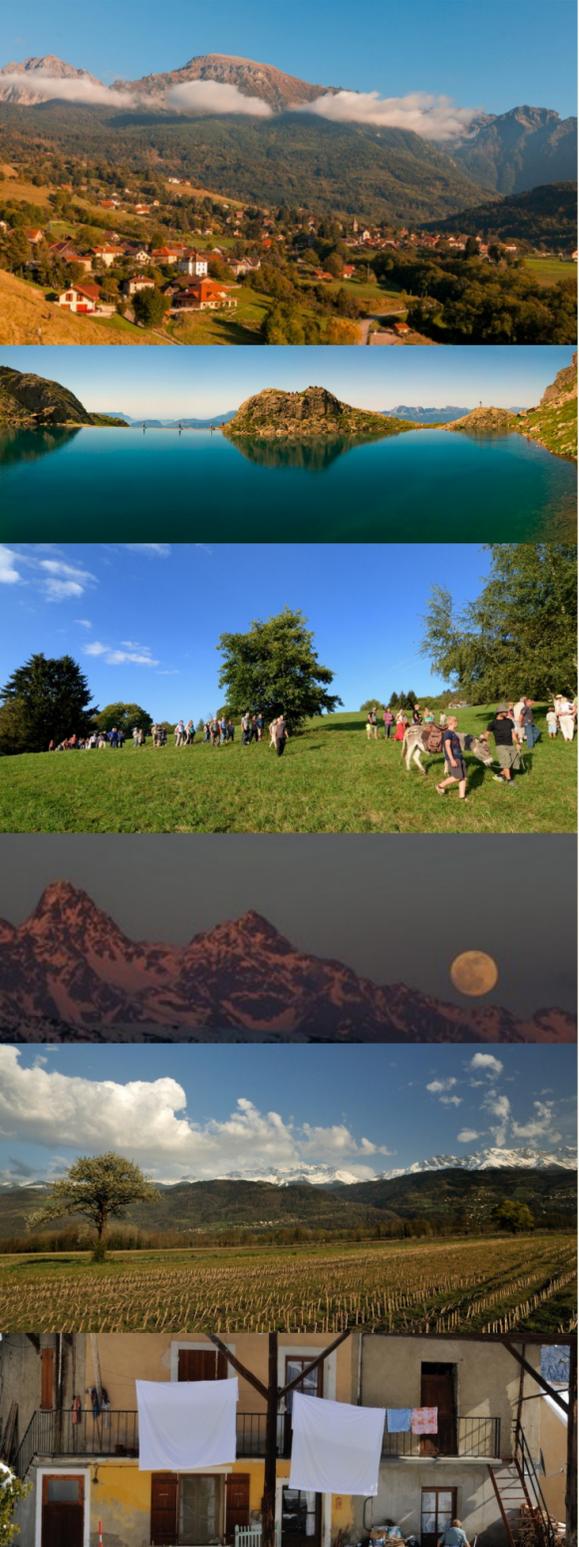


LEGENDE

-  Périmètre Espace Belledonne
-  Périmètre PAEC Belledonne
-  Limites communales
-  Communes incluses dans le PAEC Maurienne
-  Communes incluses dans les PAEC Belledonne et Oisans



Mise en œuvre du PAEC



Éléments financiers

L'enveloppe globale de 1 488 300 € avait été ouverte pour les contractualisations passées en 2015 (pour 5 ans).

Pour 2016 : une enveloppe chiffrée à 395 000 € pour 5 ans avec un objectif de contractualisation d'environ 1000 Ha supplémentaires (toutes mesures confondues, Isère et Savoie)

Des fonds provenant du FEADER, avec cofinancements publics :

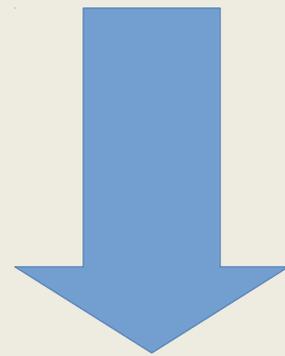
- L'État, pour les mesures concernant les zones Natura 2000 et les alpages (Isère et Savoie)
- Le Conseil Départemental de l'Isère pour les zones pelouses sèches, zones humides et les plans de gestion pastorale de l'Isère
- la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour les mesures concernant les pelouses sèches, zones humides et plans de gestion pastorale de Savoie (avec des fonds du Département de Savoie)



Diagnostic et enjeux

Un triple diagnostic :

- Agricole (nombre d'exploitations, surface, nature des productions, circuits de commercialisation,..)
- Pastoral (surfaces, modes d'exploitation,...)
- Environnemental (patrimoine naturel et paysager, sites protégés,..)



Donnant lieu à la délimitation de zones correspondant à des enjeux forts sur Belledonne



Diagnostic et enjeux



TYPE DE ZONE

Pelouses sèches



Zones humides et tourbières



Couvert herbacé – milieu alpage



Natura 2000



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sur les prairies et pelouses sèches existantes : **Maintenir ou implanter des pratiques agricoles extensives** (fauche ou pâturage) adaptées aux exigences écologiques décrites.

- Sur les zones de présence potentielle mais recolonisées par des ligneux : **Restauration de prairies et pelouses sèches** par ouverture du milieu en vue de leur entretien ultérieur par fauche ou pâturage

- **Maintien du caractère humide** : éviter la modification du fonctionnement de l'hydrosystème (drainage, pompage,...)

- **Maintien de la qualité de l'eau** : pollutions à l'échelle du bassin versant

- **Maintien de la mosaïque d'habitats et d'espèces patrimoniales** : entretien des milieux ouverts par le pâturage ou la fauche

- **Cycles biologiques et milieux remarquables**: Fauche et pâturage adaptés

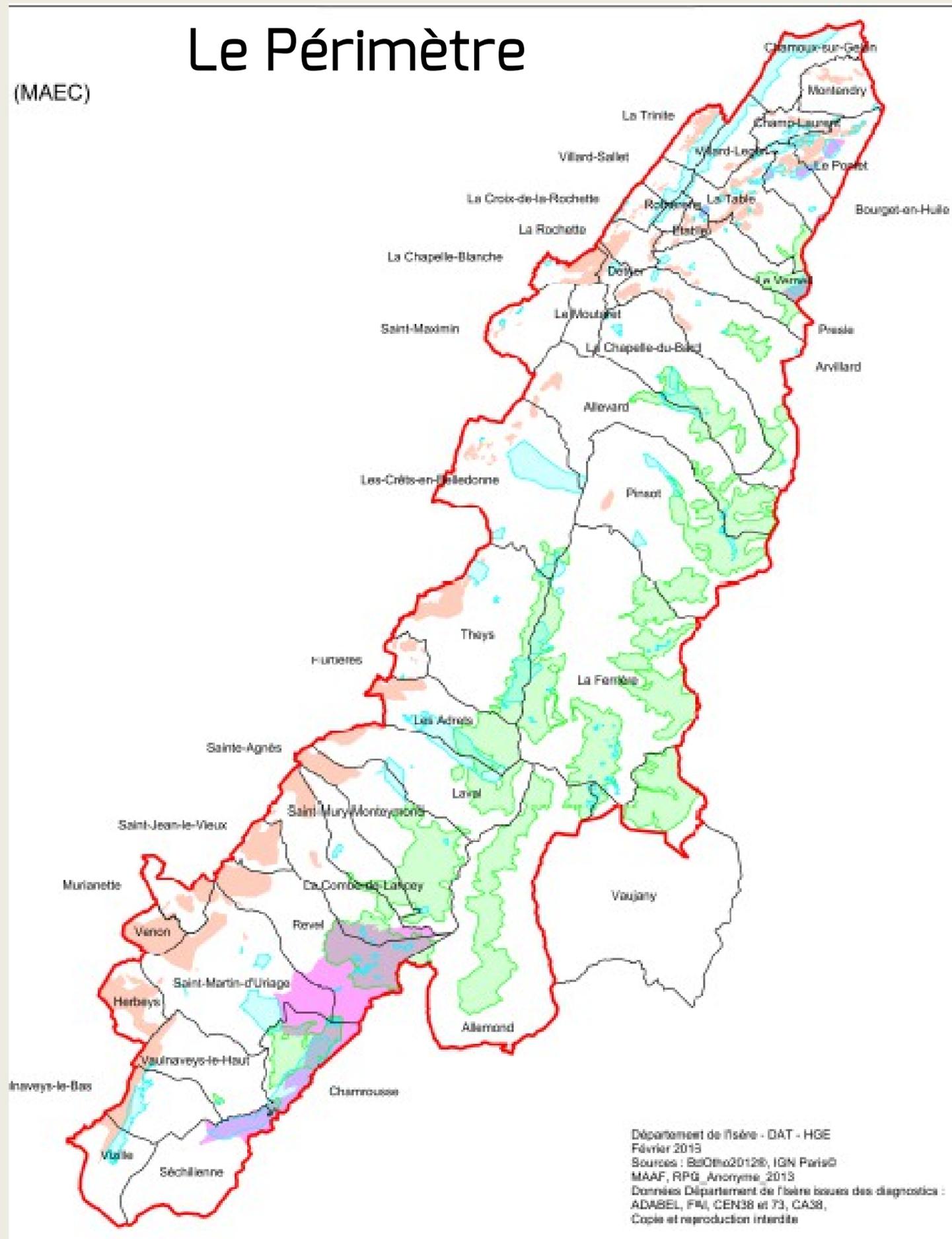
- **Conservation du Tétrasyre** (réduction des risques d'échec de reproduction par le pâturage en juillet + réduction des risques de disparition des milieux de reproduction)

- **Qualité des eaux potables** en zones humides

- **Pelouses sèches** et cortèges floristiques

Conservation des habitats de pelouses alpines ou de pelouses sèches. Risque de banalisation du milieu par abandon des pratiques pastorales - Risque d'embroussaillage

- **Non dégradation des habitats humides**. Risque de piétinement ou d'enrichissement des prairies humides, lacs et tourbières



LEGENDE

- Périmètre d'intervention du PAEC Belledonne
- Limites des communes incluses dans le PAEC
- ZIP Milieux humides
- ZIP Alpages
- ZIP Pelouses sèches
- ZIP Natura 2000

4 zones d'intervention prioritaires (ZIP) répondant aux enjeux définis.

Attention :
les limites sont posées par le diagnostic et ne relèvent donc pas des frontières communales

Les mesures activées

- ▮ Des mesures :
- ▮ répondant à des **enjeux localisés** (cartographie précise des mesures mobilisables par commune et par ZIP)
- ▮ correspondant à un **cahier des charges** prédéfini à respecter
- ▮ permettant d'obtenir une **aide financière à l'hectare**
- ▮ contractualisées volontairement par l'agriculteur ou le groupement pastoral pour 5 ans
- ▮ Pouvant être **cumulées selon les règles en vigueur**



Cadre général des MAEC

- ▮ - **Eligibilité du demandeur** : avoir une activité agricole et faire une déclaration PAC
- ▮ - **Engagements de l'exploitant** :
 - ▮ Respect de la conditionnalité des aides PAC
 - ▮ Conserver les surfaces engagées pendant les 5 ans d'engagement
 - ▮ Respect du cahier des charges indiqué dans les notices
 - ▮ Confirmer ces engagements chaque année en même temps que la PAC
 - ▮ Signaler les modifications
 - ▮ Permettre les contrôles, remboursement et pénalités possibles en cas de non respect du cahier des charges
 - ▮



Cadre général des MAEC

2 types de MAEC :

- MAEC « système »

- Éligibilité des surfaces : plus de 50% dans la/les ZIP

-

- MAEC à enjeux localisés

- Éligibilité des surfaces : totalité de la parcelle dans une ZIP

-

Montants plancher et plafond par exploitation :

- Montant plancher : 300€/an

- Montants plafonds :

- Engagements unitaires localisés : 7600€/exploitation/an

- Transparence GAEC en cours de négociation



Les mesures activées

Les mesures disponibles par zones

Sur les pelouses sèches :

- absence totale de fertilisation et retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
- ouverture d'un milieu en déprise
- maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle

Sur les zones humides :

- ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
- absence totale de fertilisation et retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
- création et maintien d'un couvert herbacé pérenne
- maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle



Les mesures activées

Les mesures disponibles par zones

Sur les alpages et zones Natura 2000 :

- plans de gestion pastorale
- maintien des systèmes herbagers et pastoraux



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation hors alpages

Retard de fauche au 5 juillet, sans fertilisation

Objectif:

- préservation de la faune et de la flore

Eligibilité:

- Exploitation agricole hors GP
- parcelles en ZIP et fauchées en première récolte

Cahier des charges: (_____)

- respect de la période d'interdiction de fauche avant le 5 juillet
- aucun apport de fertilisants organique ou minéral
- interdiction de labour
- enregistrement des interventions : fauche et pâturage et fertilisation

ZIP ☒ pelouses sèches et zones humides

Montants:

- 137,10 €/ha/an



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation hors alpages

Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

Objectif:

- adapter le pâturage à la préservation de milieux remarquables

Eligibilité:

- parcelles en ZIP zones humides

Cahier des charges:

- respect d'un chargement minimal et maximal moyens et instantanés à la parcelle
- Enregistrement des pratiques de pâturage

ZIP : zones humides

Montants:

- 75,44 €/ha/an



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation hors alpages

\ Prairies fleuries

Objectif:

- préservation de la diversité floristique

Eligibilité:

- Exploitation agricole hors GP
- parcelles en ZIP et ayant les plantes indicatrices

Cahier des charges:

- présence d'au moins 4 plantes indicatrices (dans une liste de 20 plantes)
- enregistrement des interventions : fauche, pâturage, fertilisation
- interdiction de labour

ZIP ☒ pelouses sèches et zones humides

Montants:

- 66,01 €/ha/an



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation hors alpages

Mise en place d'un couvert herbacé

Objectif:

- création et maintien d'un couvert herbacé sur des zones à enjeu

Eligibilité:

- parcelles situées en zones humides

Cahier des charges: (_____)

- implantation d'un couvert herbacé
- Respect des variétés de couvert à planter
- maintenir le couvert sur 5 ans
- largeur minimum de 10 m

ZIP ☒ milieux humides

Montants:

- 287,25 €/ha/an



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation hors alpages

\ Ouverture d'un milieu en déprise

Objectif:

- réouverture de parcelles en déprise

Eligibilité:

- parcelles en ZIP pelouses sèches

Cahier des charges: (_____)

- faire établir un diagnostic parcellaire et un plan d'action avant début de travaux
- respect du plan de travaux avec 1 intervention tous les ans
- enregistrement des interventions
- respect des périodes d'intervention

ZIP ☒ pelouses sèches

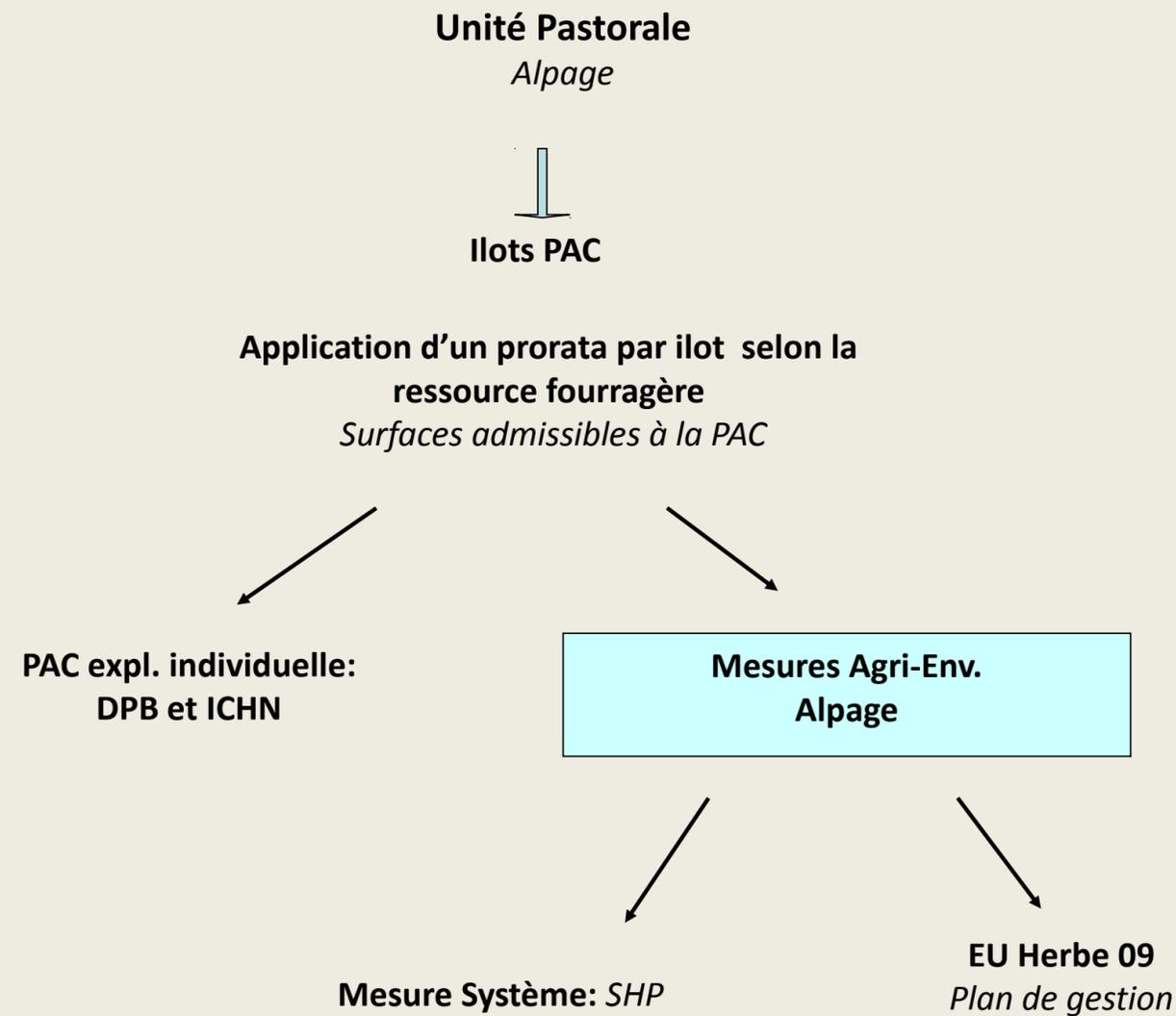
Montants:

- 246,76 €/ha/an



Les mesures activées

Principe général mesures alpages:
Des ilots PAC aux parcelles engagées en MAEC...



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation en alpages

Mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux - Entités collectives

Objectif:

Maintien des pratiques de gestion collectives des alpages

Eligibilité:

- Entités collectives (GP, AFP, communes)
- Surfaces pastorales d'alpage (pelouses, landes, bois pâturés): ZIP couvert herbacé

Cahier des charges:*

- Obligation de pâturage annuel
- Respect niveaux de prélèvement minimum et maximum
- Enregistrement des pratiques
- Non retournement des surfaces
- Pas de produits phyto
- Demande d'autorisations pour interventions complémentaires au pâturage

Montant:

- Base 47,15€ / ha admissible (prorata)
- Financement Etat et Europe



Les mesures activées

Détail des mesures - surfaces d'exploitation en alpages

Herbe 09 ☒ **amélioration de la gestion pastorale**

Objectif:

Maintenir la richesse biologique des zones à vocation pastorale, en appliquant un plan de gestion global qui intègre les différents enjeux relatifs à l'unité pastorale

Eligibilité ☒

- Exploitants individuels et Entités collectives
- Surface pastorale en ZIP Natura 2000 + hors Natura 2000 à enjeux

Cahier des charges:*

- Plan de gestion pastorale à élaborer et à respecter
- Enregistrement des pratiques
- Non retournement des surfaces et pas de produits phyto

Montant:

- Base 75,44€ / ha admissible (prorata)
- Financement Etat / CGI / CC Coeur de Savoie + Europe

Coût ☒ 1500€ dont 50 % à charge du responsable d'alpage



Les mesures activées

Règles d'accès aux mesures SHP et Herbe 09

Articulation SHP/Herbe 09 sur un même alpage

- ◇ Un même alpage peut avoir des parcelles engagées en SHP et en H09
- ◇ Une même parcelle ne peut pas être engagée en SHP et H09
- ◇ Possibilité SHP en 2015 + H09 en 2016

Nouveauté 2016: une parcelle engagées en SHP en 2015 pourrait être basculée en H09

Montants et plafonds ☒

- ◇ SHP: 47,15€ / ha admissible
- ◇ Herbe 09: 75,44€ / ha admissible (seuil minimum de 10ha engagés)
- ◇ Plafond: SHP + H09
 - Individuels: 7600€
 - GAEC: en discussion, plafond multiplié par le nombre d'associés
 - GP: 15200€ (1 plafond par GP et non par unité pastorale) + plafond complémentaire

◇ H09 prioritaire sur SHP

Origine des financements

- ◇ SHP: Etat + UE
- ◇ Herbe09: Etat en Natura 2000 / CG et CC Coeur de Savoie Hors natura 2000 + UE





Priorisation des alpages 38 pour Herbe 09

Réunions individuelles en Belledonne MAEC Herbe 09 - 2016

ALPAGE	EXPLOITANT
Plateau de l'Arselle	Centre équestre
Pierre du Carre - périoule	J.P Jouffrey
Les Oudis	S. Béranger
Bédina	J. Brunet-Manquat
Les 7 laux	J. bourgeois
Le Léatel	L. Galle
Tigneux	GP Portes de l'Eglise
Le Crêt du Poulet	GP du Crêt du Poulet
L'Aup Bernard (prio 2)	Jean-Louis Eymin
Jean Collet (prio 2)	Mr Pellier

Calendrier campagne 2016

- Entretiens avec les utilisateurs pastoraux le 27/01/2016
- Réunions d'information aux agriculteurs : le **02/03/16** à Goncelin et le **08/03/2016** à St Martin d'Uriage
- Réalisation des diagnostics obligatoires entre mars et avril
- Permanences techniques pour les agriculteurs de l'Isère : le mardi 5 avril 2016 à Goncelin
- Déclarations PAC pour contractualiser les MAEC **entre avril et mai**



Calendrier campagne 2016

Les contacts

- pour les **questions techniques** des **exploitants agricoles** :
Isère : [Robinson STIEVEN](#), Chambre d'Agriculture de l'Isère,
06 81 44 95 54
- pour les **questions techniques** des **gestionnaires d'alpages**
Isère : [Julien VILMANT](#) et [Hermann DODIER](#), Fédération des
alpages de l'Isère
04 76 71 10 20
- pour les questions portant sur la **coordination, l'information**
[Charlotte DOUCET](#),
06 61 02 62 97





MERCI DE VOTRE ATTENTION